DocuSign Envelope ID: 11B4D448-1BC3-43A5-976F-7B59C15CC308

AIRBUS

Avenant n°1 à l'Accord annuel relatif à la négociation sur les salaires pour l'UES Airbus Commercial du 21 mars 2022

Entre

L'Unité Économique et Sociale entre les sociétés AIRBUS SAS et Airbus Operations SAS représentée par Monsieur Mikael BUTTERBACH, Directeur des Ressources Humaines,

et

Les représentants des Organisations Syndicales Représentatives au niveau de l'Unité Economique et Sociale entre les sociétés AIRBUS SAS et Airbus Operations SAS,

D'autre part,

Ci-après dénommées "les partie",

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

DocuSign Envelope ID: 11B4D448-1BC3-43A5-976F-7B59C15CC308

AIRBUS

PRÉAMBULE

Le 21 mars 2022, un accord relatif à la négociation sur les salaires pour l'Unité Economique et Social (UES) Airbus Commercial a été conclu entre l'UES Airbus Commercial et les syndicats CFE-CGC, CFTC et FO.

Une réunion de bilan des mesures salariales mises en œuvre en application de cet accord s'est tenue avec les Organisations Syndicales Représentatives le 6 mars 2023.

A la suite de cette réunion et conformément à l'article 8-5 de l'accord, la Direction et les organisations syndicales signataires se sont réunies le 16, le 20 et le 27 mars 2023, afin d'analyser l'évolution de la situation économique nationale et internationale (notamment en termes d'inflation), mais aussi les indicateurs internes à l'UES Airbus Commercial, pour apprécier la pertinence des mesures entreprises et identifier l'éventuelle nécessité de les adapter.

Ces réunions se sont tenues dans un contexte toujours incertain :

- de sortie de crise sanitaire,
- de crise géopolitique en Europe et d'inflation inédite,
- de résultats économiques et financiers de l'UES Airbus Commercial contrastés. A savoir des résultats positifs (et l'intéressement pour les salariés qui en découle) annoncés pour l'année 2022 mais qui sont toujours en fort retrait par rapport à l'année de référence 2019 (pré-covid) que ce soit sur les paramètres industriels, économiques, commerciaux ou financiers avec un niveau de livraison significativement inférieur à l'attendu.

La situation globale reste ainsi complexe et incertaine tant au niveau national qu'international.

Cependant, tenant compte des éléments partagés avec les parties signataires sur la 1ère année d'exercice de l'accord qui vient de s'écouler et de l'investissement de tous, la Direction a affirmé sa volonté de poursuivre une politique contractuelle positive.

Les parties à l'accord initial sont ainsi convenues qu'une révision de l'accord du 21 mars 2022 apparaissait nécessaire pour réévaluer la politique salariale dans le cadre de la discussion sur les rémunérations au titre de l'année 2023.

Conformément à l'article 3 de l'accord, les Organisations Syndicales Représentatives ont donc été conviées à la négociation d'un avenant de révision, pour des réunions tenues les 27 et 28 mars 2023.

L'objectif partagé durant les différentes réunions entre les parties a été de continuer à privilégier le pouvoir d'achat avec tous les leviers possibles, d'assurer la réassurance et la visibilité, pour permettre aux collaborateurs de se projeter et d'accompagner la réussite collective de nos défis à venir malgré un contexte déstabilisant.

Suite à l'analyse permettant d'apprécier de manière globale la réalité de la situation, à partir des divers paramètres et indicateurs partagés, les parties au présent avenant ont souhaité notamment :

- Améliorer sur 2023 l'évolution des salaires déjà négociés sur la période 2022/2024 ;

DocuSign Envelope ID: 11B4D448-1BC3-43A5-976F-7B59C15CC308

- Venir compléter le niveau d'Augmentation Générale (AG) pour tous les non-cadres et cadres ;
- Permettre un effort particulier en faveur de l'AG des premiers niveaux de salaire avec un plancher d'AG/talon pour les non-cadres et cadres ;
- Assurer un niveau de distribution minimum d'Augmentation Individuelle (AI) pour les non-cadres et cadres ;
- Accompagner la reconnaissance individuelle des collaborateurs ainsi que les situations particulières découlant de l'évolution de la classification à venir.

CECI EXPOSE, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

Titre 1 : Dispositions générales

Article 1. Objet

Le présent avenant a pour objet de réviser l'accord annuel relatif à la négociation sur les salaires pour l'UES Airbus Commercial signé le 21 mars 2022.

Article 2. Périmètre d'application

Le présent avenant est applicable aux salariés des sociétés Airbus SAS et Airbus Operations SAS constituant l'UES Airbus Commercial, en contrat à durée indéterminée ou déterminée, et relevant de la convention collective de la Métallurgie, jusqu'au niveau IIIC inclus.

Article 3. Durée de l'avenant

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité et suivra la durée d'application de l'accord à durée déterminée qu'il modifie. L'avenant expirera en conséquence le 30 juin 2024 sans autres formalités et ne sera pas tacitement renouvelé.

Article 4. Dépôt et publicité de l'accord

Le présent avenant donnera lieu à dépôt conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Une information sera donnée au personnel et le présent avenant sera mis à disposition des salariés.

DocuSign Envelope ID: 11B4D448-1BC3-43A5-976F-7B59C15CC308

AIRBUS

Article 5. Publication de l'avenant

Le présent avenant fera l'objet d'une publication dans la base de données nationale visée à l'article L. 2231-5-1 du Code du travail dans une version ne comportant pas les noms et prénoms des négociateurs et signataires.

Article 6. Communication de l'avenant

Le texte du présent avenant, une fois signé, sera notifié à l'ensemble des Organisations Syndicales Représentatives.

Titre 2. Dispositions modificatives

Article 7. Salaires

Les articles "8-1 - Augmentation générale" et "8-2 - Augmentation individuelle" de l'accord annuel relatif à la négociation sur les salaires pour l'UES Airbus Commercial en date du 21 mars 2022 sont modifiés de la façon suivante :

"**Article 8-1 Augmentation générale**

Le montant du crédit d'augmentation générale est fixé à **4%** sur la période de 24 mois (du 1er juillet 2022 au 30 juin 2024) pour les salariés non-cadres et cadres des positions I à IIIB, des sociétés constituant l'UES Airbus Commercial.

Ce budget de 4% se répartit de la façon suivante :

- **2%** du salaire de base 35h, applicable au **1er juillet 2022** sur la paie du mois de juillet 2022.
- et **2%** du salaire de base 35h, applicable au **1er juillet 2023** sur la paie du mois de juillet 2023.

Pour 2023, les parties conviennent de la mise en place d'un plancher d'augmentation générale (Talon) de 100€ bruts mensuels. Le financement du complément à l'AG permettant d'atteindre la valeur talon, s'effectuera au travers de l'utilisation d'une partie d'un budget spécifique de 1.6%.

Article 8-2 Augmentation individuelle

8-2-1- Salariés non-cadres

Le montant du crédit d'augmentation individuelle est fixé à **3,80%** sur la période de 24 mois (du 1er juillet 2022 au 30 juin 2024) pour les salariés non-cadres des sociétés constituant l'UES Airbus Commercial.

DocuSign Envelope ID: 11B4D448-1BC3-43A5-976F-7B59C15CC308

Ce budget de 3,80% se répartit à travers 2 campagnes distinctes, de la façon suivante :

- **1,90%** du salaire de base 35h, applicable, pour la 1ère campagne, au **1er juillet 2022**, sur la paie du mois de juillet 2022.
- **1,90%** du salaire de base 35h, pour la 2ème campagne, au **1er septembre 2023**, sur la paie du mois de septembre 2023. Il est convenu entre les parties que 0,2% de ce budget sera centralisé.

Pour la campagne 2023, les parties ont convenues :

- d'un taux de distribution d'augmentation individuelle minimum de 85% pour cette population en portant une attention particulière aux salariés qui n'auraient pas reçu une augmentation individuelle au cours des exercices 2022 et 2023, avec la mise en place d'un budget centralisé de 0,2%;

- d'utiliser l'autre partie du budget spécifique de 1,6%, susmentionné à l'article 8.1, pour permettre de financer un budget d'augmentation individuelle centralisé capable de garantir la couverture de l'impact découlant de la mise en place du nouveau système de classification au 1er janvier 2024 à hauteur minimum de 50% des écarts SMH. La somme versée dans ce cas sera d'un montant au moins égal à l'augmentation individuelle minimum.

Il est prévu qu'en cas de reliquat sur ce budget spécifique, ce dernier sera re-basculé sur le budget d'Augmentation Individuelle.

Le montant minimum d'une augmentation individuelle à compter du 1er juillet 2022 est de 45€ pour le personnel non-cadre.

Pour la campagne 2023, le montant minimum d'une augmentation individuelle à compter du 1er septembre 2023 est de 40€ pour le personnel non-cadre.

Concernant les salariés qui n'auraient pas reçu une augmentation individuelle au cours des exercices 2022 et 2023, il sera organisé un entretien avec le responsable hiérarchique et le HRBP afin d'examiner leur situation.

Les parties conviennent que la campagne de promotions 2023, avec date d'application au 1er septembre 2023, devra se faire en cohérence avec la nouvelle classification qui sera effective au 1er janvier 2024 et sera financée sur le budget des augmentations individuelles.

8-2-2- Salariés cadres des positions I à IIIB

Le montant du crédit d'augmentation individuelle est fixé à **3,80%** sur la période de 24 mois (du 1er juillet 2022 au 30 juin 2024) pour les salariés cadres des positions I à IIIB, des sociétés constituant l'UES Airbus Commercial.

Ce budget de 3,80% se répartit, à travers 2 campagnes distinctes, de la façon suivante :

- **1,90%** du salaire (base 35h pour les cadres à l'horaire), applicable, pour la 1ère campagne, au **1er juillet 2022**, sur la paie du mois de juillet 2022.
- **1.90%** du salaire (base 35h pour les cadres à l'horaire), applicable, pour la 2ème campagne au **1er septembre 2023**, sur la paie du mois de septembre 2023. Il est convenu entre les parties que 0,2% de ce budget sera centralisé.

Pour la campagne 2023, les parties signataires sont convenues :

DocuSign Envelope ID: 11B4D448-1BC3-43A5-976F-7B59C15CC308

- d'un taux de distribution d'augmentation individuelle minimum de 85% pour cette population en portant une attention particulière aux salariés qui n'auraient pas reçu une augmentation individuelle au cours des exercices 2022 et 2023, avec la mise en place d'un budget centralisé de 0,2%;

- d'utiliser l'autre partie du budget spécifique de 1,6%, susmentionné à l'article 8.1, pour financer un budget d'augmentation individuelle centralisé capable de garantir la couverture de l'impact découlant de la mise en place du nouveau système de classification au 1er janvier 2024 à hauteur minimum de 50% des écarts SMH. La somme versée dans ce cas sera d'un montant au moins égal à l'augmentation individuelle minimum.

Il est prévu qu'en cas de reliquat sur ce budget spécifique, ce dernier sera re-basculé sur le budget d'Augmentation Individuelle.

Le montant minimum d'une augmentation individuelle à compter du 1er juillet 2022 est de 100€ pour le personnel cadre.

Pour la campagne 2023, le montant minimum d'une augmentation individuelle à compter du 1er septembre 2023 est de 80€ pour le personnel cadre.

Concernant les salariés qui n'auraient pas reçu une augmentation individuelle au cours des exercices 2022 et 2023, il sera organisé un entretien avec le responsable hiérarchique et le HRBP afin d'examiner leur situation.

Les parties conviennent que la campagne de promotions 2023, avec date d'application au 1er septembre 2023 (hors position IIIB, promus en dehors de cette date d'application), devra se faire en cohérence avec la nouvelle classification qui sera effective au 1er janvier 2024 et sera financée sur le budget des augmentations individuelles, au-delà de la partie financée par le budget d'augmentation individuelle centralisé.

8-2-3 Salariés cadres des positions IIIBex et IIIC

Un budget équivalent à celui alloué pour les salariés non-cadres et cadres, jusqu'à la position IIIB, est attribué à la catégorie des cadres des positions IIIBex et IIIC des sociétés composant l'UES Airbus Commercial.

Ce budget de **9,40%** sera distribué à hauteur de **3,9%** sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 et de **5.5%** (4,5% pendant la campagne et 1% de budget ad-hoc) sur la période du 1er septembre 2023 au 30 juin 2024.

Le budget des augmentations individuelles distribuées lors des campagnes aura pour date d'effet le 1er juillet 2022 et le 1er septembre 2023.

Le montant minimum d'une augmentation individuelle est de **100€** pour le personnel cadre IIIBex et IIIC."

Article 8. Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de l'accord annuel relatif à la négociation sur les salaires pour l'UES Airbus Commercial en date du 21 mars 2022, qui ne sont pas incompatibles avec le présent avenant, demeurent inchangées.

DocuSign Envelope ID: 11B4D448-1BC3-43A5-976F-7B59C15CC308

AIRBUS

Fait à Toulouse, le 31 mars 2023

Pour l'UES Airbus Commercial

Mikael BUTTERBACH

Directeur des Ressources Humaines France

DocuSigned by:
BUTTERBACH Mikael
05696624D1CE4AB...

Pour les Organisations Syndicales

Pour la CFE-CGC

DocuSigned by:
CHAMBON Stéphanie
C9AE71D3B3B2463...

Pour la CFTC

DocuSigned by:
LE NEVANEN Cedrick
AD1D50FD825E478...

Pour la CGT

Pour FO

DocuSigned by:
MENDEZ Bertrand
0969BA6AA1B0445...

DocuSign

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 11B4D4481BC343A5976F7B59C15CC308

État: Remise

Objet: Signature de l'Avenant à l'Accord annuel relatif aux salaires 2022_2024

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 7

Signatures: 4

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 6

Paraphe: 0

Bertille Pocholle

2 rond-point Emile Dewoitine

Blagnac, HG 31700

bertille.pocholle@airbus.com

Signature dirigée: Activé

Horodatage de l'enveloppe: Activé

Adresse IP: 24.206.110.75

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

Suivi du dossier

État: Original

2023-03-29 | 17:20

Titulaire: Bertille Pocholle

bertille.pocholle@airbus.com

Emplacement: DocuSign

Événements de signataire	Signature	Horodatage
BUTTERBACH Mikael mikael.butterbach@airbus.com DRH AIRBUS FRANCE Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique **Détails du fournisseur de signature:** Type de signature: DocuSign Protect & Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E) Emetteur de la signature: DocuSign Cloud Signing CA - SI1 Authentification: SMS (+33 6 26 74 31 03) **Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:** Accepté: 2023-03-31 | 10:13 ID: 9d845510-c552-4019-b78e-b3cf48a77673	DocuSigned by: BUTTERBACH Mikael 05696624D1CE4AB... Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 24.206.98.74 Localisation du fournisseur de signature: https://ps-w s.dsf.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign	Envoyée: 2023-03-29 | 17:40 Consultée: 2023-03-31 | 10:13 Signée: 2023-03-31 | 11:14
CHAMBON Stéphanie stephanie.chambon@airbus.com Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique **Détails du fournisseur de signature:** Type de signature: DocuSign Protect & Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E) Emetteur de la signature: DocuSign Cloud Signing CA - SI1 Authentification: SMS (+33 6 79 85 78 71) **Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:** Accepté: 2023-03-31 | 08:55 ID: 589a5f6d-7eb3-4a13-a325-c5cde1a2a660	DocuSigned by: CHAMBON Stéphanie C9AE71D3B3B2463... Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 24.206.98.75 Localisation du fournisseur de signature: https://ps-w s.dsf.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign	Envoyée: 2023-03-29 | 17:40 Consultée: 2023-03-31 | 08:55 Signée: 2023-03-31 | 11:31
LE NEVANEN Cedrick cedrick.lenevanen@airbus.com Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique **Détails du fournisseur de signature:** Type de signature: DocuSign Protect & Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E) Emetteur de la signature: DocuSign Cloud Signing CA - SI1 Authentification: SMS (+33 6 27 44 50 69)	DocuSigned by: LE NEVANEN Cedrick AD1D50FD825E478... Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 24.206.98.75 Localisation du fournisseur de signature: https://ps-w s.dsf.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign	Envoyée: 2023-03-29 | 17:40 Consultée: 2023-03-31 | 16:06 Signée: 2023-03-31 | 16:07

Événements de signataire	Signature	Horodatage

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Accepté: 2023-03-31 | 16:06
ID: 04fdb8c7-5e1e-4ae5-8c2e-4a75ef94e7b5

MENDEZ Bertrand
bertrand.mendez@airbus.com
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique

Détails du fournisseur de signature:
Type de signature: DocuSign Protect & Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)
Emetteur de la signature: DocuSign Cloud Signing CA - SI1
Authentification: SMS (+33 7 88 36 41 20)

DocuSigned by:

0969BA6AA1B0445...

Sélection d'une signature : Style présélectionné
En utilisant l'adresse IP: 92.184.102.30

Localisation du fournisseur de signature: https://ps-ws.dsf.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign

Envoyée: 2023-03-29 | 17:40
Consultée: 2023-03-29 | 17:59
Signée: 2023-03-31 | 14:28

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Accepté: 2023-03-29 | 17:59
ID: 7f66c394-2d67-49a5-8058-d639997517d6

THEBAULT Patrice
patrice.thebault@airbus.com
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique
Authentification: SMS (+33 6 51 64 06 55)

Envoyée: 2023-03-29 | 17:40
Consultée: 2023-03-30 | 15:24

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Accepté: 2023-03-30 | 15:24
ID: 5b17e575-61d9-4192-a36e-3e837a192942

Événements de signataire en personne	Signature	Horodatage

Événements de livraison à l'éditeur	État	Horodatage

Événements de livraison à l'agent	État	Horodatage

Événements de livraison intermédiaire	État	Horodatage

Événements de livraison certifiée	État	Horodatage

Événements de copie carbone	État	Horodatage

BIZON Camille
camille.bizon@airbus.com
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Copié

Envoyée: 2023-03-29 | 17:40

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Non offert par DocuSign

POCHOLLE Bertille
bertille.pocholle@airbus.com
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Copié

Envoyée: 2023-03-29 | 17:40

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Non offert par DocuSign

RENAUD LEBOT Aménanie
amenanie.renaud-lebot@airbus.com
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Copié

Envoyée: 2023-03-29 | 17:40

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Non offert par DocuSign

Événements de témoins	Signature	Horodatage

Événements notariaux	Signature	Horodatage

Récapitulatif des événements de l’enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	2023-03-29 | 17:40
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	2023-03-30 | 15:24

Événements de paiement	État	Horodatages

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, Airbus ExO Alpha SAS (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a $0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact Airbus ExO Alpha SAS:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:
To contact us by email send messages to: ricardo.entz@airbus.com

To advise Airbus ExO Alpha SAS of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at ricardo.entz@airbus.com and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from Airbus ExO Alpha SAS

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to ricardo.entz@airbus.com and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

To withdraw your consent with Airbus ExO Alpha SAS

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;

ii. send us an email to ricardo.entz@airbus.com and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures', you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify Airbus ExO Alpha SAS as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by Airbus ExO Alpha SAS during the course of your relationship with Airbus ExO Alpha SAS.